

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 6 février 2018 à 19H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 et de la séance d'ajournement du 23 janvier 2018

**4. LÉGISLATION**

- 4.1 CPTAQ – critère de décision article 62 de la Loi pour la firme Carrier & Bégin
- 4.2 CPTAQ – critère de décision article 62 de la Loi pour le propriétaire du lot 5 060 583
- 4.3 Dépôt au conseil de liste des dépenses des candidats aux élections de novembre 2017

**5. FINANCES**

- 5.1 Compte pour approbation
- 5.2 PAARRM – Approbation du conseil et attestation de la réalisation des travaux
- 5.3 PAERRL – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civil 2017
- 5.4 Adjudication - soumission pour l'émission de billets
- 5.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 992 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018

## 6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Adjudication de l'entrepreneur pour le projet du rang 6 Sud (1 026 943,63 \$)
- 6.2 Mandat de surveillance pour le projet du rang 6 Sud
- 6.3 Mandat pour les plans et devis du projet de réfection de la 269 de Bellegarde à Mercier
- 6.4 Achat matériel respiratoire pour les pompiers
- 6.5 Logiciel SportPlus
- 6.6 Réparation du système overload à l'aréna
- 6.7 Mandat à la firme PME Partenaire pour recherche de main d'oeuvre
- 6.8 Centre multifonctionnel – demande de changement # 1
- 6.9 Paiement pour facture du consultant Véhicule d'urgence

## 7. PERSONNEL

- 7.1 Désignation de responsabilité pour chaque élu(e)
- 7.2 Demande ajustement salariale employé contractuel

## 8. LOISIRS ET CULTURE

## 9. RAPPORT

## 10. CORRESPONDANCE

## 11. AUTRES SUJETS

## 12. Période de questions

## 13. Clôture de la séance

## 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

## 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2018-02-38** Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

## 3- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 PROCÈS VERBAL

**2018-02-39** Il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par Alain Poulin et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 et de la séance d'ajournement du 23 janvier 2018.

## 4- LÉGISLATION

### 4.1 CPTAQ – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ

**2018-02-40** **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande à la CPTAQ que le lot 6 074 209 soit utilisé à une fin autre que l'agriculture ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire vendre le terrain à une entreprise déjà installée de façon limitrophe au lot ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le Conseil municipal informe la CPTAQ que cette requête ne contrevient pas à la réglementation municipale et que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley déclare qu'il n'existe pas, actuellement, d'autres espaces approprié et disponible à ce type de projet sur le territoire de la Municipalité.

**Que** le conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande.

#### **4.2 CPTAQ – CRITÈRE DE DÉCISION ARTICLE 62 DE LA LOI POUR LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 060 583**

**2018-02-41**

**Considérant** la demande faite par le propriétaire du LOT 5 060 583 à la CPTAQ pour modifier un droit acquis ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner son avis à ce projet ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le Conseil municipal informe la CPTAQ que cette requête ne contrevient pas à la réglementation municipale et que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley déclare qu'il n'existe pas, actuellement, d'autres espaces approprié et disponible à ce type de projet sur le territoire de la Municipalité.

#### **4.3 DÉPÔT AU CONSEIL DE LISTE DES DÉPENSES DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la liste des dépenses des candidats aux élections de novembre 2017

### **5- FINANCES**

#### **5.1 COMPTE POUR APPROBATION**

**2018-02-43**

Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2018 au montant de 225 402,12 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 133 730,36 \$, les comptes à payer représentent 53 675,75 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent 37 996,01 \$

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

**Code municipal**

## Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2018 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2018-02-43

---

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

### **5.2 PAARRM – APPROBATION DU CONSEIL ET ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX**

**2018-02-45**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait une demande de subvention au cour de l'année 2017 pour améliorer son réseau routier municipal ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a reçu un montant de 15 000 \$ et doit rendre compte des travaux qui ont été fait au ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

### **5.3 PAERRL – ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR L'ANNÉE CIVIL 2017**

**2018-02-46**

**Considérant** que le gouvernement du Québec octroie une aide financière aux municipalités pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a reçu un montant de 86 737 \$ pour l'année 2017 ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit rendre compte des travaux qui ont été fait au ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la

Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à L'entretien du réseau routier local.

#### 5.4 ADJUDICATION - SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

2018-02-47

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 février 2018, au montant de 992 000 \$;

**Considérant** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

##### 1 -CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

68 800 \$	2,90000 %	2019
71 000 \$	2,90000 %	2020
73 400 \$	2,90000 %	2021
75 700 \$	2,90000 %	2022
703 100 \$	2,90000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,90000 %

##### 2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

68 800 \$	3,04000 %	2019
71 000 \$	3,04000 %	2020
73 400 \$	3,04000 %	2021
75 700 \$	3,04000 %	2022
703 100 \$	3,04000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,04000 %

##### 3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

68 800 \$	2,00000 %	2019
71 000 \$	2,25000 %	2020
73 400 \$	2,45000 %	2021
75 700 \$	2,65000 %	2022
703 100 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,43300

Coût réel : 3,13375 %

**Considérant** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 13 février 2018 au montant de 992 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros

157-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**5.5 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 992 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 FÉVRIER 2018**

**2018-02-48**

**Considérant** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 992 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018, réparti comme suit ;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**Considérant** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 157-2016, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
157-2016	496 000 \$
157-2016	496 000 \$

**En conséquence**, il est proposé par Charles Bolduc, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 février 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>68 800 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>71 000 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>73 400 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>75 700 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>78 300 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023.</b>	<b>624 800 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 157-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **6-MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

### **6.1 ADJUDICATION DE L'ENTREPRENEUR POUR LE PROJET DU RANG 6 SUD**

**2018-02-49**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de réfection du rang 6 Sud ;

**Considérant** que 9 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants :

Construction Binet	1 518 720,87 \$
Giroux Lessard	1 109 833,75 \$
Lafontaine & Fils	1 210 853,47 \$
RG Dutil & Frère	1 211 508,82 \$
Construction de l'Amiante	1 347 639,22 \$
Excavation Bolduc	1 026 943,63 \$
Excavation Gagnon & Frère	1 327 439,95 \$
Excavation Maggy	1 447 214,73 \$
Construction Abénakis	1 250 391,29 \$

**Considérant** que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par la firme d'ingénierie WSP et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

**Considérant** que suivant la loi, la municipalité doit accorder le contrat à l'entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme ;

**Considérant** que la firme Excavation Bolduc propose le prix le plus bas au montant de 1 026 943,63 \$ ;

**Considérant** que ces travaux seront financés par règlement d'emprunt et à l'aide du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accorde le contrat pour la réfection du rang 6 Sud multifonctionnel à Excavation Bolduc pour un montant forfaitaire, incluant toutes les taxes, de 1 026 943,63 \$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

**Que** le projet est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire les travaux ne peuvent démarrer tant que le règlement d'emprunt ne sera pas confirmé ;

**Que** les travaux ne peuvent démarrer avant que la Municipalité reçoive la lettre d'annonce signée par le ministre accompagnée d'une entente légale confirmant les engagements de chacun.

#### **6.2 MANDAT DE SURVEILLANCE POUR LE PROJET DU RANG 6 SUD**

**2018-02-50**

**Considérant** que la Municipalité va effectuer des travaux de réfection dans le rang 6 Sud au cours de l'année 2018 ;

**Considérant** qu'une firme d'ingénierie doit être embauché pour la surveillance des travaux et valider la conformité de ceux-ci ;

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan propose ses services pour un montant de 20 928,03 \$ ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil octroie le mandat de surveillance pour le projet de réfection du rang 6 Sud du service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan.

#### **6.3 MANDAT POUR LES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE RÉFECTION DE LA 269 DE BELLEGARDE À MERCIER**

**2018-02-51**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley va faire exécuter des travaux de réfection d'aqueduc et égouts dans la route 269 de Bellegarde à Mercier ;

**Considérant** qu'une firme d'ingénierie doit être embauché pour développer des plans et devis pour le projet ;

**Considérant** que la firme WSP propose ses services pour la conception des plans et devis pour un montant de 21 575 \$ plus taxes ;

**Considérant** que la firme WSP a déjà fait des estimations sur le projet et a donc une bonne expérience des travaux à faire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil octroie le mandat à la firme WSP pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de réfection d'aqueduc et égouts dans la route 269 de Bellegarde à Mercier et ce, pour un montant de 21 575 \$ plus taxes.

#### **6.4 ACHAT MATÉRIEL RESPIRATOIRE POUR LES POMPIERS**

**2018-02-52**

**Considérant** que le service d'incendie de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a besoin de matériel respiratoire pour leur intervention ;

**Considérant** que le matériel requis est une nécessité pour le travail des pompiers ;



**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'achat de matériel respiratoire pour le service des pompiers pour un montant de 7 930 \$ plus taxes.

#### **6.5 LOGICIEL SPORT-PLUS**

**2018-02-53**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley utilise le logiciel Sport-Plus depuis deux ans ;

**Considérant** que l'utilité de ce logiciel a clairement été démontré au cours des deux années d'utilisation ;

**Considérant** que la responsable des Sports, Loisirs et de la Culture recommande au conseil de poursuivre l'utilisation de ce logiciel ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil démontre un intérêt pour l'utilisation du logiciel Sport-Plus ;

**Que** le conseil officialisera l'utilisation du logiciel lorsqu'un prix aura été proposé à la Municipalité.

#### **6.6 RÉPARATION DU SYSTÈME OVERLOAD À L'ARÉNA**

**2018-02-54**

**Considérant** que le système de réfrigération de la glace de l'aréna a besoin de réparation afin de faire fonctionner l'overload ;

**Considérant** que le système de réfrigération ne sera pas tout à fait fonctionnel sans cette réparation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la réparation de l'overload du système de réfrigération de la glace de l'aréna au montant de 919,82 \$ plus taxes, prix fournis par Climat-Contrôle SB Inc.

#### **6.7 MANDAT À LA FIRME PME PARTENAIRE POUR RECHERCHE DE MAIN D'OEUVRE**

**2018-02-55**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est à la recherche d'un employé pour les travaux publics mais que la pénurie de main-d'œuvre nuit à ce processus ;

**Considérant** que la Municipalité bénéficierait du support d'une firme de recrutement de personnel ;

**Considérant** que la firme PME Partenaire offre ce type de service et connaît bien les besoins de la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate la firme PME Partenaire pour accompagner la Municipalité dans son processus de recrutement d'un employé pour les travaux publics.

#### **6.8 CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DEMANDE DE CHANGEMENT # 1**

**2018-02-56**

**Considérant** que l'ajout d'une œuvre d'art dans le future Centre multifonctionnel impose des modifications à l'intérieur de celui-ci ;

**Considérant** que l'architecte propose, afin d'intégrer l'œuvre d'art, les modifications suivante dans sa demande de changement numéro 1 :

- Annulation de l'emboîtement décoratif des donateurs (cadre intégré au mur dans le hall d'entrée);
- Sur la surface du cadre annulé, ajouter un fini de bois mural en continuité avec le reste du mur
- Annulation de la fenêtre intérieure 101B
- Agrandissement de la fenêtre intérieure 101A
- Annulation des 4 appareils d'éclairage encastrés prévus dans cet emboîtement décoratif

**Considérant** que le conseil ne s'oppose pas à cette demande de changement ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la demande de changement numéro 1 pour le projet de Centre multifonctionnel

**Que** le directeur général soit autorisé à signer la demande de changement numéro 1.

#### **6.9 PAIEMENT POUR FACTURE DU CONSULTANT VÉHICULE D'URGENCE**

**2018-02-57**

**Considérant** la réception de la première facture du consultant Alain Côté pour le projet d'acquisition d'un véhicule d'urgence et ce, au montant de 1 957,20 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de 1 957,20 \$ au consultant Alain Côté pour la préparation des plans et devis du projet d'acquisition d'un véhicule d'urgence.

### **7-PERSONNEL**

#### **7.1 DÉSIGNATION DE RESPONSABILITÉ POUR CHAQUE ÉLU(E)**

Présentation des responsabilités attribuées à chaque élu(e) pour le mandat 2017-2021.

ÉLU(E)	RESPONSABILITÉ
Dany Quirion (maire)	- Affaires financières - Gestion budgétaire - Taxation - Aqueduc et égout - Eau potable - Traitement des eaux usées
Stéphane Quirion (conseiller)	- Voirie - Amélioration des routes
Karine Champagne (conseillère)	- Affaires financières - Gestion budgétaire - Loisirs, sports et culture - Centre multifonctionnel - Service d'incendie
Alain Carrier (cons. & pro-maire)	- Voirie - Amélioration des routes - Aqueduc et égout - Centre multifonctionnel - Infrastructure (bâtiment & parc)
Shawn Marier (conseiller)	- Ressources humaines - Loisirs, sports et culture - Centre multifonctionnel - Service d'incendie
Alain Poulin (conseiller)	- Voirie - Amélioration des routes
Charles Bolduc	- Loisirs, sports et culture - Centre multifonctionnel - Infrastructure (bâtiment & parc)

## 7.2 DEMANDE AJUSTEMENT SALARIALE - EMPLOYÉ CONTRACTUEL

2018-02-58

**Considérant** que la Municipalité utilise actuellement les services d'un employé (en régis interne) pour effectuer la réparation et la maintenance des véhicules municipaux ;

**Considérant** que l'utilisation des services d'un employé, en régis interne, permet à la Municipalité de réaliser des économies sur les coûts d'entretien des véhicules ;

**Considérant** qu'un salaire doit être octroyé mais que la fonction attribué l'employé (mécanicien) n'existe pas dans la convention collective actuelle ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil octroie une rémunération de 21,00 \$ de l'heure pour les tâches de mécanique exécutées sur les véhicules municipaux.

## 8-LOISIRS ET CULTURE

## 9-RAPPORT

## 10-CORRESPONDANCE

Le Directeur-général dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2018

**11. AUTRES SUJETS**

**12-PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**13-AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2018-02-59**

Il est proposé par monsieur Charles Bolduc appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 20 février 2017.

Il est 22h30

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.